



Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Accordo Pelagos relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

Appel à projets n° Pelagos/2024-06
pour la sélection d'un projet de *Game-based learning* et de *Gamification* en contexte éducatif

Valable du 06/12/2024 au 15/01/2025 inclus
prolongée jusqu'au 31/01/2025 inclus



1. Contexte

Accord Pelagos

L'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins a été signé à Rome le 25 novembre 1999 par la France, l'Italie et la Principauté de Monaco et est entré en vigueur en 2002. Il a pour but de garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.

Pour en savoir plus sur l'Accord Pelagos, veuillez consulter le site internet tripartite <https://pelagos-sanctuary.org/fr/>

2. Objectif général et résultats attendus

À la suite d'une donation au « Fonds Volontaire Pelagos » de la part du Département des Alpes-Maritimes - Plan Méditerranée 06 et afin de respecter la volonté du donateur, le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos lance un appel à projets pour la création d'un jeu éducatif scientifique pour enfants et adolescents de 11 à 14 ans, à mettre à la disposition des écoles, des associations et des Communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos.

L'objectif général du jeu est de promouvoir la connaissance du Sanctuaire Pelagos, des espèces qui y vivent régulièrement, de mettre en évidence l'impact des activités humaines sur les mammifères marins, ainsi que les bonnes pratiques pouvant être adoptées individuellement pour en atténuer les effets.

Les objectifs spécifiques seront détaillés et décidés par la suite en fonction de la proposition sélectionnée lorsque le contenu et les règles du jeu seront définis.

La mission de conseil a donc pour but de fournir un appui technique et scientifique au Secrétariat permanent, en particulier en matière de :

- conception d'un jeu éducatif scientifique, y compris son contenu et son graphisme ;
- réalisation et impression du jeu à hauteur d'un maximum de 200 copies en italien et 200 copies en français en matériau *eco-friendly* (le nombre minimum et maximum de copies dépendra du type de jeu et il en sera convenu avec le Secrétariat permanent en phase de définition du projet) ;
- la définition d'une proposition de calendrier pour des événements spécifiques de communication et de distribution du jeu, dédiés en particulier au public scolaire.



3. Procédure de sélection

a. Profil et compétences

L'appel à projets est ouvert à toute personne ayant les compétences suivantes :

- expérience en *Game-based learning* (apprentissage basé sur le jeu) et *gamification* en contexte éducatif ;
- connaissance des écosystèmes marins, des menaces qui pèsent sur ces écosystèmes et des bonnes pratiques de durabilité environnementale ;
- capacité rédactionnelle en matière de communication scientifique.

Les critères suivants sont préférentiels :

- avoir déjà créé des jeux éducatifs scientifiques et sur l'environnement ;
- expérience en gestion d'activités de sensibilisation et d'éducation environnementale sur le milieu marin ;
- expérience en gestion de projets d'édition de communication scientifique ;
- diplôme en sciences biologiques ou équivalent ;
- diplôme en communication scientifique ou équivalent.

b. Conditions nécessaires pour présenter une candidature

Les éléments ci-après mentionnés sont des conditions nécessaires à l'évaluation d'une candidature :

- Proposition de projet (2-3 pages max) décrivant :
 - a. une première version du contenu et du type de jeu à réaliser (par exemple, les mécanismes et la catégorie de jeu, ainsi que l'intégration de contenus éducatifs, le respect du thème abordé, etc.) ;
 - b. un plan de travail précisant les activités proposées et les délais de réalisation (par exemple, collecte des éléments à inclure dans le jeu, création d'une version test, test et mise au point du jeu, réalisation finale, etc.) ;
 - c. Un calendrier provisoire d'événements/moments publics utiles à la promotion et à la distribution du jeu dans les trois pays membres de l'Accord (événements de salon dédiés, journées dédiées aux écoles, activités dans les librairies et bibliothèques, etc.).
- *Curriculum vitae*
- Proposition de budget comprenant le coût détaillé des activités, ainsi que le tarif journalier du consultant.

N.B. Le budget maximal, y compris la conception et la réalisation, ne doit pas dépasser 10 000,00 € (dix mille euros), TVA et autres frais inclus.



Le consultant devra fournir le jeu, ses modalités et son mode d'emploi dans les deux langues officielles de l'Accord (français et italien), ainsi qu'une version finale en « Print&Play » mise à disposition en fournissant les fichiers en ligne et les règles du jeu au format PDF. Le jeu pourra ainsi être également traduit dans d'autres langues et utilisé par des ONG, des écoles, des municipalités dans d'autres pays qui en feraient la demande auprès du Secrétariat permanent.

Tout produit issu du travail réalisé dans le cadre de la prestation des Services sera la propriété exclusive de l'Accord Pelagos. Le Consultant accepte de transférer à l'Accord Pelagos le droit de reproduire et de publier, ou de faire reproduire et publier, les produits du travail dans le cadre du présent contrat, sous toute forme, dans toute langue et dans tout pays.

c. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon les éléments suivants classés par ordre d'importance :

- la proposition de jeu et la proposition de budget ;
- l'expérience acquise en matière de création de jeux éducatifs scientifiques et sur l'environnement.

Le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos est chargé de la sélection du projet et sa décision est sans appel.

Les propositions de projets reçues par le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos au-delà des délais indiqués dans cet appel à projets ne seront pas évaluées.

4. Durée, supervision et rémunération

L'activité de conception débutera dès la signature du contrat et durera environ 5 mois (février-juin 2025). Elle sera réalisée en collaboration avec le Secrétariat permanent et sous la supervision du Comité Scientifique et Technique de l'Accord Pelagos. La conception sera suivie par la phase d'impression qui devrait être achevée pour septembre 2025.

Un contrat sera conclu avec le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos.

Les honoraires convenus seront versés en trois tranches :

- 30 % du montant prévu, lors de la signature du contrat et après une première réunion visant à mettre en place la proposition de projet ;
- 40 % du montant prévu, après la présentation du prototype du jeu et la vérification positive effectuée par le Comité Scientifique et Technique de l'Accord Pelagos ;
- 30 % du montant prévu, au terme du contrat, après approbation de la part du Secrétariat permanent de toutes les tâches assignées et après une évaluation finale positive effectuée par le Comité Scientifique et Technique.



5. Présentation des propositions de projets

Les propositions de projets doivent être transmises par courriel au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos à l'adresse suivante : cfavilli@pelagossanctuary.org et en copie aux adresses électroniques vcattani@pelagossanctuary.org et secretariat@pelagossanctuary.org à partir du 6 décembre 2024 à 00h00 et d'ici le 15 janvier 2025 à 23h59 (UTC + 1), **prolongée jusqu'au 31/01/2025 à 23:59 (UTC + 1)**.

6. Informations complémentaires

Pour en savoir plus sur cet appel à projet, veuillez adresser un courriel à l'adresse électronique suivante : secretariat@pelagossanctuary.org